

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 13 AVRIL 2026

Synthèse des délibérations votées et des échanges tenus en séance.

Le contenu intégral de chaque délibération est disponible à l'accueil de la mairie sur simple demande.

Présents :

MM. ALBERT, ALLALA, DUJARDIN, GESQUIERE, GREGOIRE, KOPFERSCHMITT, LARIDANT, LOUIS, MATHIEU, PARISET, PYTHON, SONREL
MMES AUBURTIN, BICHEBOIS, CARRASCO, GREIF, LEROY, MAUWERS, MOUCHOT, MULOT, SAINT-DIZIER, SCHLERET.0

Absents représentés :

Mme GRANDMANGE, représentée par Mme BICHEBOIS

Elus : 23 - Votants : 23

Secrétaire de Séance : Cédric MATHIEU.

AFFAIRES GENERALES

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2026**
 - *approuvé à l'unanimité.*
- **Motion de soutien aux Maires victimes de racisme**

M. le Maire évoque les attaques racistes dont ont été victimes plusieurs élus, maires et élus nationaux, ces dernières semaines, allant parfois jusqu'à remettre en cause la légitimité de leur élection du fait de leur religion ou couleur de peau. Ces propos et ces violences sont inacceptables. Ces attaques sont des violences qui s'inscrivent dans une montée en charge progressive des violences contre les élus autant que des attaques discriminatoires contre nos concitoyens et cette montée doit être combattue avec force et au plus près des impacts que ces propos ont sur la vie en société. M. le Maire propose qu'une motion soit adoptée par le conseil municipal pour exprimer son désaccord profond et son refus de laisser dire sans réagir de tels propos et de telles violences, ce qui reviendrait à les légitimer ou pour le moins les accepter.

M. Laridant indique qu'il est important que cette prise de parole soit libérée de toute récupération ou détournement. Mme Mulot approuve : elle constate au quotidien, en travaillant au contact des jeunes, que le fait que de tels propos soient relayés dans les médias laissent les jeunes penser qu'ils sont acceptables. Il faut donc faire œuvre de pédagogie. M. Allala insiste sur le fait que le nombre de cas, qu'il soit plus important qu'avant ou pas, ne change pas le fait qu'il faille réagir avec autant de force : toute attaque discriminatoire est intolérable par principe. M. Kopferschmitt se félicite de cette proposition qui marque l'engagement de l'équipe municipale en faveur de l'égalité et la fraternité.

Motion de soutien aux Maires victimes de racisme

Considérant que la République française est fondée sur les principes d'égalité, de fraternité et de respect de la dignité humaine, tels qu'énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et dans la Constitution de la Ve République ;

Rappelant que les maires, en tant que premiers magistrats de la commune, incarnent l'autorité républicaine ;

Constatant avec indignation la recrudescence des actes racistes, des propos haineux et des discriminations dont sont victimes certains maires et élus locaux, en raison de leurs origines, de leur religion ;

Constatant qu'au lendemain du scrutin des municipales de mars 2026, la légitimité de nouveaux élus en raison de leur couleur de peau et de leur origine, a été remise en cause, notamment dans certains médias ;
Soulignant que ces actes portent de graves atteintes non seulement à la personne des élus, mais aussi aux valeurs fondamentales de notre démocratie ;

Rappelant que le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme ne sont pas des opinions mais des délits ;

Le conseil municipal de DAMELEVIERES, réuni en séance plénière le 13 Avril 2026,

Décide :

1. D'exprimer sa solidarité sans réserve avec l'ensemble des maires et élus locaux victimes de racisme, d'antisémitisme ou de toute autre forme de discrimination ;
2. De réaffirmer que ces actes sont intolérables et que rien ne peut les justifier ;
3. De condamner fermement tous les actes racistes, les propos haineux et les discriminations dont sont victimes les élus, et d'appeler à la plus grande vigilance face à ces dérives ;
4. De réaffirmer son attachement aux valeurs républicaines d'égalité, de fraternité et de respect de la dignité humaine ;
5. D'appeler à ce que ces actes soient clairement dénoncés et sanctionnés ;
6. D'inviter l'État à renforcer les moyens de protection des élus locaux et à garantir une réponse judiciaire rapide et efficace face à ces actes ;

- *approuvé à l'unanimité.*

• Désignation de la commission communale des impôts directs

La Ville de Damelevières, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts et du Code Général des Collectivités Territoriales, doit procéder à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission joue un rôle essentiel dans l'évaluation des propriétés bâties et non bâties, ainsi que dans la détermination des valeurs locatives des biens affectés à l'habitation. Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux, il appartient au Conseil Municipal de proposer une liste de contribuables parmi lesquels le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera les six membres titulaires et six membres suppléants.

Le Conseil Municipal propose la liste suivante de 32 contribuables, composée de seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, en vue de leur désignation par le Directeur Départemental des Finances Publiques comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs de la Ville de Damelevières :

Titulaires :

GESQUIERE Luc
ALLALA Abderazak
CARRASCO Annick
GREIF Stéphanie
GREGOIRE Bruno
SCHLERET Nelly
GRANDEMANGE Jennifer
ALBERT Ludovic
LARIDANT Gilles
LOUIS Dominique
JACQUET Geoffroy

DELANDRE Robert
OHNET Francis
MARCHAL Pierre
DUMOULIN Fabrice
DERONNE Sébastien

Suppléants :

LEROY Sonia
PYTHON Hervé
AUBURTIN Isabelle

MULOT Hélène
MAUWERS Alexandra
DUJARDIN Bruno
SAINT-DIZIER Patricia
BICHEBOIS Amandine
PARISET Jean Charles
KOPFERSCHMITT Olivier

MOUCHOT Maryse
GRUCKER Yannick
BESANCENET Pierre
REBOURS Pierre
HONORE Cédric
MEIGNIEN Marylise

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Adhésion annuelle au CNAS**

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Décembre 1995 par laquelle la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités. Il informe le Conseil Municipal que la cotisation par agent a été réévaluée par le CNAS pour l'année 2026 :

- 224 euros par agent·e salarié·e (+2€ par rapport à 2025)
- 146 euros par retraité·es couvert·es (+2€ par rapport à 2025)
 - *approuvé à l'unanimité.*

- **Tableau des effectifs 2026**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de mettre à jour de tableau des effectifs, suite aux mouvements d'agent depuis mars 2024 :

Sur le Budget général :

- Emplois permanents :
Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 35h00 en un poste d'adjoint administratif à 35h00 suite au départ et remplacement d'un agent,
Transformation d'un poste d'Adjoint technique territorial à 25h00 en un poste d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 25h00 suite à l'avancement de grade d'un agent.
- Emplois non permanents :
Suppression d'un poste d'Apprenti Assistant de gestion administrative suite à la fin de formation de l'apprenti,
Création d'un poste d'adjoint administratif /technique principal de 2è classe à 31h/semaine en emploi saisonnier 9 semaines/an pour assurer la fonction de Coordination d'équipe et adjoint à la régie du bassin de plein air de la commune,
Transformation de deux postes d' Adjoint technique saisonnier à 20h/semaine en deux postes d' Adjoint technique saisonnier à 21h/semaine et suppression d'un poste d' Adjoint technique saisonnier à 20h/semaine au bassin de plein air suite à la réorganisation de l'équipe d'entretien

Sur le Budget enfance et jeunesse :

Transformation d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à 31h00 en un poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à 31h00 suite à l'avancement de grade d'un agent.
Tableau des effectifs complet présenté en annexe.

- *approuvé à l'unanimité.*

FINANCES

- **Chalet de Bussang : budget primitif 2026**

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : 320,00	Dépenses : 115 720,00
Recettes 320,00	Recettes : 115 720,00

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Funérarium : budget primitif 2026**

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : 0,00	Dépenses : 61 300,00
Recettes 0,00	Recettes : 61 300,00

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Enfance-Jeunesse : budget primitif 2026**

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : 0,00	Dépenses : 887 090,32
Recettes 0,00	Recettes : 887 090,32

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Budget annexe Enfance-Jeunesse : Dotation aux provisions pour risque**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

- **Vote des taux d'imposition 2026**

La Ville de Damelevières, dans le cadre de la préparation de son budget primitif pour l'année 2026, doit arrêter les taux des impositions directes locales. Ces taux permettront d'assurer l'équilibre budgétaire de la collectivité malgré les fortes baisses des dotations de l'Etat et la hausse des cotisations sociales notamment, tout en maintenant la qualité des services publics locaux.

Les taux d'imposition pour l'année 2026 sont proposés comme suit :

	2025	2026
TF bâti	32.49%	33.46%
TF non bâti	34.97%	36.02%
CFE	21.38%	22.02%
Taxe d'habitation résidences secondaires (THS)	20.86%	21.49%
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THVL)	20.86%	21.49%

M. l'adjoint en charge des budgets et de la prospective financière indique que les deux dernières augmentations de taux d'imposition datent de 2022 et de 2008. Ce n'est pas une habitude mais cela devient nécessaire pour pouvoir maintenir les services mis en place pour la population. M. Kopferschmitt, indique que les impôts sont

un moyen de mettre en place des services : quand les habitants voient à quoi servent leurs impôts au quotidien, cela a du sens de les payer.

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Budget général : budget primitif 2026**

Investissement	Fonctionnement
Dépenses : 1 121 032,67	Dépenses : 3 545 598,60
Recettes 1 106 202,67	Recettes : 3 545 598,60

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Budget général : Dotation aux provisions pour risque**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

- **Fongibilité des crédits 2026 sur les budgets annexes et le budget principal**

Comme le permet la réglementation pour assouplir le fonctionnement des collectivités, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédit au sein du budget général de la commune et de ses budgets annexes de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Dotation annuelle 2026 aux budgets Enfance et jeunesse, SIS et CCAS**

La Ville de Damelevières, dans le cadre de la gestion de son budget primitif 2026, doit confirmer les dotations annuelles allouées à plusieurs structures et services essentiels au fonctionnement et au développement des politiques locales. Ces dotations permettent d'assurer la continuité des missions exercées par le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le service Enfance-Jeunesse.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du budget primitif 2026, il est proposé de valider les montants suivants :

- 514 167,76 euros pour le Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) ;
- 107 000 euros pour le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- 275 000 euros pour le budget annexe Enfance-Jeunesse.

Cette délibération permet de formaliser ces dotations et d'assurer leur inscription définitive dans les budgets concernés.

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Correction d'erreurs sur exercice antérieur**

Il s'agit d'erreurs sur exercices antérieurs se montant à 8.47€, et qui doivent être corrigées de manière neutre sur le résultat de l'exercice en cours, conformément à l'obligation d'effectuer ces corrections par des opérations d'ordre non budgétaires via le compte 1068.

En effet, le comptable a identifié sur l'emprunt n°86473873197 du Crédit Agricole l'absence de mandatement de l'échéance n°7 et le double mandatement de l'échéance n°10 induisant un capital restant dû dans la comptabilité du SGC en discordance avec le tableau d'amortissement de l'établissement bancaire. Le conseil autorise donc le comptable public à procéder à cette correction.

- *approuvé à l'unanimité.*

AMENAGEMENT DURABLE ET ECOLOGIE

- **CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES**

En accord avec l'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime qui reconnaît et encadre la situation des colonies de chats libres, le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection animale, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, et à les relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

Si les chats errants peuvent être responsables d'un certain nombre de nuisances en ville lorsque les populations sont trop importantes, ils sont également générateurs de lien social.

A partir de ce constat, la ville a décidé de mener une politique durable et respectueuse de la condition animale et de l'environnement en partenariat avec l'association Les Défenseurs des Sans Voix.

M. l'adjoint au maire en charge de l'aménagement durable et de l'écologie propose une convention établissant les engagements de chacune des parties dans ce cadre.

L'association Les Défenseurs des sans voix s'engage à se déplacer pour assurer la pose de cages, la capture et le transport des chats errants vers la clinique vétérinaire pour le compte de la ville ainsi que leur remise sur site une fois les actes effectués. :

Les tarifs des interventions réalisés par la clinique de l'Arche sur les animaux capturés sont fixés pour la durée de la convention comme suit :

CASTRATION	OVARIECTOMIE HYSTERECTOMIE	IDENTIFICATION SEULE	OVARIECTOMIE
69.44	216.16	76.13	124.81

Ce tarif prend en compte :

- Le déplacement, l'opération de pose, dépose, capture des chats avec la mise à disposition d'un technicien titulaire d'un certificat de capacité, de cages trappes, cages de transports, gants, perches nécessaires aux opérations et à la contention.
- Les frais vétérinaires, réalisés par la clinique de l'Arche, relatifs à l'identification, stérilisation ou autre pour raisons sanitaires ou comportementales.
- L'identification des chats capturés se fera au nom de la commune.

La Ville s'engage à :

- Planifier la campagne avec l'association selon les disponibilités de cette dernière et lui fournir les informations,
- Communiquer auprès de ses administrés les lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant la mise en œuvre de ces campagnes et les raisons motivant ces campagnes.
- Prendre en charge les factures liées à la prestation des soins réalisés par la [Clinique Vétérinaire de l'Arche de Blainville](#),

- *approuvé à l'unanimité.*

- **Bilan de la Convention avec ALCOME**

ALCOME est un éco-organisme chargé de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac. Sa mission est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de ??

Dans le cadre du partenariat, la commune a commencé à mettre en place:

- Un état des lieux des « hotspots » mégots (lieux à forte concentration de mégots au sol) et des dispositifs de collecte existants
- Des actions de sensibilisation, de communication et d'aménagement en fonction des spécificités de la collectivité, en particulier autour des écoles avec des zones sans **tabac** signalisées au sol et l'implantation de cendriers.

QUESTIONS DIVERSES

ANNEXE : TABLEAU DES EFFECTIFS VALIDE EN CONSEIL MUNICIPAL

Budget	Service	Emploi	Grade	DHS	Délibération	Catégorie de l'agent
EMPLOIS PERMANENTS						
Mairie	service administratif	Assistante comptabilité et ressources humaines	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35h/semaine	24/02/2022 (2022/767)	C
		Responsable population et urbanisme	Rédacteur principal	35h/semaine	06/06/2012 (2012/30)	B
		Assistante de communication	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h/semaine	31/03/2025	C
		Directrice générale des services	Attaché principal	35h/semaine	04/07/2022	A
		Assistant ressources humaines	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	35h/semaine	31/03/2025	C
		Assistante de comptabilité et ressources humaines	Adjoint administratif	35h/semaine	13/04/2026	C
		Secrétaire d'accueil	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	15h/semaine	04/07/2022	C
		Service technique	Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	20h/semaine	31/03/2025
	Employée technique polyvalente		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	28h/semaine	24/02/2022 (2022/767)	C
	Agent technique polyvalent		Adjoint technique territorial	35h/semaine	04/07/2022	C
	Agent d'entretien		Adjoint technique territorial	20h/semaine	04/07/2022	C
	Agent d'entretien		Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	25h/semaine	13/04/2026	C

		Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	20h/semaine	31/03/2025	C
		Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	35h/semaine	04/07/2022	C
		Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35h/semaine	31/03/2025	C
		Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h/semaine	24/02/2022 (2022/767)	C
		Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial	35h/semaine	06/11/2017 (2017/417)	C
		Responsable des service techniques	technicien	35h/semaine	30/09/2024 (2024/1120)	B
		Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h/semaine	04/07/2022	C
		Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique territorial	35h/semaine	25/03/2024 (2024/980)	C
		Chef d'équipe d'entretien des espaces verts	Adjoint technique principal de 1ère classe	35h/semaine	04/07/2022	C
		Electricien	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h/semaine	31/03/2025	C
		Agent de voirie	Adjoint technique territorial	35h/semaine	25/03/2024 (2024/980)	C
		Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35h/semaine	25/03/2024 (2024/980)	C
Service Municipal	Vie scolaire et	animation periscolaire et agent de service	Adjoint territorial d'animation	20h/semaine	12/12/2022	C
		Animation périscolaire référent d'équipe et Direction d'ACM	Adjoint territorial d'animation	32h/semaine	27/01/2025 (2025/1158)	C

		animation periscolaire et extrascolaire	Adjoint territorial d'animation	28h/semaine	25/03/2024 (2024/980)	C
		animation periscolaire et extrascolaire	Adjoint territorial d'animation	30h/semaine	29/01/2018 (2018/444)	C
		Animation périscolaire et Direction d'ACM	Adjoint d'animation	31h/semaine	27/01/2025 (2025/1158)	C
		animation periscolaire et extrascolaire	Adjoint d'animation territorial principal de 1ère classe	31h/semaine	13/04/2026	C
		animation periscolaire et extrascolaire	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	30h/semaine	04/07/2022	C
		Responsable de service	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h/semaine	25/03/2024 (2024/980)	C
		Responsable de service	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	35h/semaine	25/03/2024 (2024/980)	C
		animation periscolaire et extrascolaire	Adjoint d'animation	28h/semaine	25/03/2024 (2024/980)	C
		animation periscolaire référent d'équipe et animation extrascolaire	Adjoint d'animation	31h/semaine	09/12/2024 (2024/1132)	C
		agent polyvalent de service en milieu rural	Adjoint technique	25h/semaine	04/07/2022	C
		agent polyvalent de service en milieu rural	Adjoint technique	25h/semaine	04/07/2022	C
	Accueils de	Responsable de service	Adjoint territorial d'animation	35h/semaine	04/07/2022	C
		animation et direction extrascolaire	Adjoint territorial d'animation	35h/semaine	04/07/2022	C
		<i>animation extrascolaire</i>	<i>Adjoint d'animation</i>	<i>6h10/semaine</i>	<i>31/03/2025</i>	<i>C</i>

		animation extrascolaire	Adjoint d'animation	7h/semaine	25/03/2024 (2024/980)	C
		animation extrascolaire	Adjoint d'animation	6h10/semaine	31/03/2025	C
Chalet Bussang		Agent polyvalent de maintenance	Adjoint technique territorial	39h/mois	04/07/2022	C
		Aide de cuisine	Adjoint technique territorial	12h/semaine	09/12/2024 (2024/1134)	C
		Gestion de structure touristique	adjoint administratif territorial	30h/semaine	25/03/2024	C
EMPLOIS NON PERMANENTS						
Mairie	ST	Apprenti Jardinier	apprenti	35h/semaine	30/09/2024 (2024/1119)	C
		Agent technique espaces verts	Adjoint technique saisonnier	35h/semaine	04/07/2022	C
		Agent technique espaces verts	Adjoint technique saisonnier	35h/semaine	04/07/2022	C
	bassin de plein air	Surveillant de baignade	saisonnier Surveillants de baignade	35h/semaine	04/07/2022	C
		Surveillant de baignade	saisonnier Surveillants de baignade	35h/semaine	04/07/2022	C
		Surveillant de baignade	saisonnier Surveillants de baignade	35h/semaine	04/07/2022	C
		Surveillant de baignade	saisonnier Surveillants de baignade	35h/semaine	04/07/2022	C
		Coordinatrice d'équipe et régisseuse adjointe	adjoint administratif /technique principal de 2 ^e classe	31h/semaine	30/06/2025	C
		Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	28h/semaine	04/07/2022	C
		Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	28h/semaine	04/07/2022	C
		Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	28h/semaine	04/07/2022	C
		Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	21h/semaine	04/07/2022	C

		Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	21h/semaine	04/07/2022	C
		Agent polyvalent bassin	Adjoint technique saisonnier	20h/semaine	04/07/2022	C
Service Municipal EJ	Accueils de loisirs	animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
		animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
		animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
		animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
		animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
		animateurs CLSH avec ou sans diplôme	contrat d'engagement éducatif	journaliers	04/07/2022	C
Chalet Bussang		Aide de cuisine	Adjoint technique territorial	selon les besoins du service	09/12/2024 (2024/1133)	C
		Aide de cuisine	Adjoint technique territorial	selon les besoins du service	09/12/2024 (2024/1133)	C

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
ALBERT	Ludovic	
ALLALA	Abderazak	
AUBURTIN	Isabelle	
BICHEBOIS	Amandine	
CARRASCO	Annick	
DUJARDIN	Bruno	
GESQUIERE	Luc	
GRANDEMANGE	Jennifer	
GREGOIRE	Bruno	
GREIF	Stéphanie	
KOPFERSCHMITT	Olivier	
LARIDANT	Gilles	
LEROY	Sonia	
LOUIS	Dominique	
MATHIEU	Cédric	
MAUWERS	Alexandra	
MOUCHOT	Maryse	
MULOT	Hélène	
PARISET	Jean- Charles	
PYTHON	Hervé	
SAINT-DIZIER	Patricia	
SCHLERET	Nelly	
SONREL	Christophe	